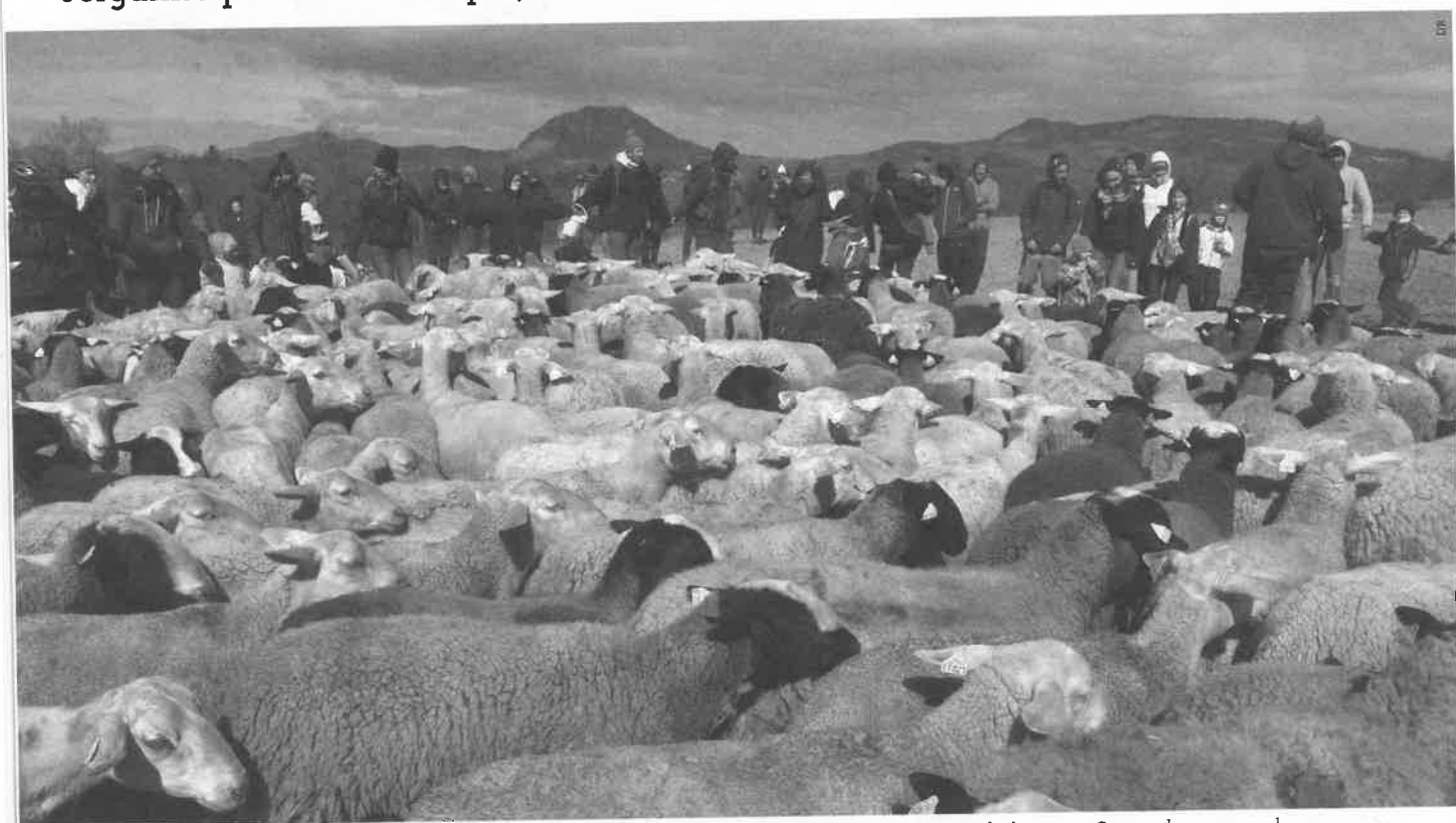


› Texte : **Elise, Lucie, Alice et Miléna**, étudiantes à Sup'écolidaires

La RN88 ou la route de l'absurde

Malgré l'objectif "zéro artificialisation des sols", un grand projet inutile menace de défigurer le territoire des sucs, en Haute-Loire. Une lutte citoyenne et juridique s'organise pour contrer ce projet.



Le 21 mars 2021, une manifestation joyeuse a réuni environ trois cent personnes sur le tracé de la route. Semis de graines des paysannes locales sur 4 ha de terres acquises par l'État, piétinage du terrain par un troupeau de brebis pour enterrer les graines, chants et rencontres étaient au rendez-vous. Fanny Metrat, de la Confédération Paysanne témoigne : "En 1988, la France comptait 1 million de paysans. Aujourd'hui, il n'en reste que 400 000. Ce type de projet routier participe à l'éradication du monde paysan." La crise éco-climatique sans précédent va fragiliser la sécurité alimentaire, et le moindre mètre carré "est un mètre carré à préserver pour nourrir les populations de demain. Nous devons défendre la vocation alimentaire des terres."

198 millions d'euros. C'est le prix que devrait coûter à la région Auvergne Rhône-Alpes la déviation de la RN 88. Cette 2x2 voies de 10,7 kilomètres permettra d'éviter la traversée de Saint-Hostien et du Pertuis et d'assurer sécurité et calme aux habitant·es des deux villages, peuplés respectivement de 740 et 460 habitant·es sur toute la commune. La déviation prévue permettrait au maximum de faire gagner aux automobilistes environ 1 minute pour les poids lourds et 3 minutes pour les voitures, engloutissant pour cela 140 hectares d'espaces naturels et

de terres agricoles, dont 20 de zones humides.

Les agricult·rices présent·es sur les terres ont été exproprié·es sous la contrainte depuis 1997, soit la première phase procédurière. L'acquisition des terrains se fait aujourd'hui "à l'amiable" mais souvent sous la pression. Une mascarade orchestrée par leur région.

Une note écologique très salée s'ajoute à l'addition. Ce projet d'artificialisation s'apprête à défigurer des paysages et des écosystèmes uniques en leur genre. Les "sucs", qui ont inspiré le nom de la "lutte des sucs" contre cette

déviation, sont des dômes volcaniques aux attraits touristiques forts, abritant des centaines d'espèces protégées. Les travaux ont débuté en janvier 2021.

Une déclaration d'utilité publique périme

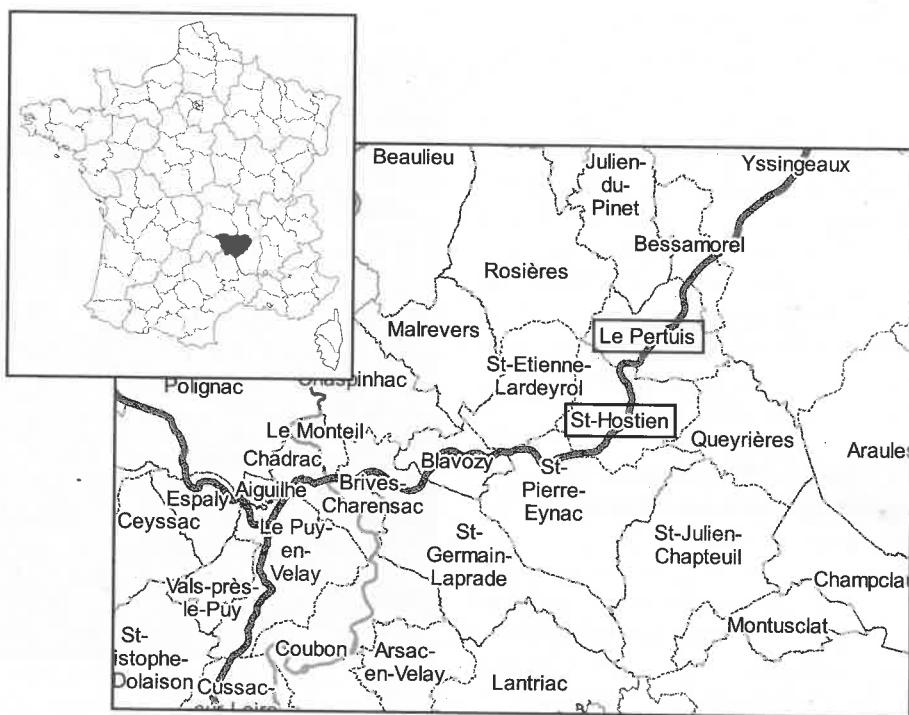
En 1997, une déclaration d'utilité publique est proclamée dans le cadre de la Grande Liaison d'Aménagement du Territoire (GLAT) pour relier Lyon à Toulouse par un axe routier de 2x2 voies, dans un objectif de désenclavement. Cependant, certains tronçons échappent à ces travaux d'envergure,

de par une fréquentation automobile insuffisante et un coût exorbitant au vu de l'usage, ce qui est notamment le cas du chemin entre Saint-Hostien et Le Pertuis. Le projet de réaménagement sur ce tronçon est alors abandonné en 2007, maintenant une route qui traverse de part en part ces deux bourgs. La déclaration d'utilité publique qui a valeur d'usage sur 10 ans expire mais le projet est tout de même relancé dix ans plus tard sous la présidence régionale de Wauquiez en 2017, dans un souci, lisons-nous dans l'arrêté préfectoral : "d'améliorer la sécurité des usagers et des riverains" (...) "en réduisant les impacts en matière de pollution de l'air et du bruit". Mais améliorer quelle sécurité ? Et réduire quelles pollutions ? Au fil des lectures (1) les contradictions s'accumulent, disqualifiant ces différents motifs. La déclaration d'utilité publique a aujourd'hui 24 ans et ne semble nullement répondre aux objectifs de notre siècle de zéro artificialisation nette, d'absence de perte nette de la biodiversité et de neutralité carbone pour 2050.

Une décision unilatérale et anti-démocratique

"C'est une décision qu'il a prise de façon complètement unilatérale et sans consultation" dénonce une militante de la lutte des sucs. En effet, lorsque Laurent Wauquiez a été élu en 2015 en tant que président de la région, il n'a nullement fait part de ce projet lors de sa campagne. Les militant·es et habitant·es dénoncent l'absence de réelle consultation. Une enquête publique a été menée au début du lancement des travaux, trop courte cependant pour pouvoir prendre connaissance de l'ensemble des impacts et se prononcer en toute connaissance de cause.

Nous assistons aujourd'hui à une véritable bataille de l'opinion publique, traversée de désinformation. Les mouvements citoyens tentent de rétablir clarté et équité lors de réunions d'information et de sensibilisation. Pour certain·es, le prétexte de la sécurité et le caractère "accidentogène" de la route relèvent d'un "mensonge institutionnel". En effet, sur ce tronçon-là, nous répertorions seulement un accident mortel sur dix ans avec circonstance aggravante, sous emprise de drogue. Le gain de temps est aussi gonflé pour légitimer les travaux. Sans oublier que



Le Droit contre l'illégalité du projet

Face au projet, la mobilisation se dresse. Le 28 janvier 2021, 4 associations (1) ont déposé deux recours devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand. Le premier est un recours de fond global qui va être étudié dans 6 mois, voire un an et plus. Le deuxième est un référé qui réclame la suspension des travaux jusqu'à l'examen du premier recours. Ce référé a été rejeté par le tribunal de Clermont. Les associations ont donc déposé un pourvoi au Conseil d'État (2). Le chantier a commencé début janvier 2021 sans respecter les contraintes de l'arrêté préfectoral du préfet de Haute-Loire : les travaux ont commencé en période d'hibernation animale, le travail s'est fait de nuit, les zones fragiles n'ont pas été balisées... ce qui augmente la destruction du vivant sur le tracé routier. Le chantier est donc dans l'illégalité.

1. France Nature Environnement AURA, FNE Haute-Loire, Association des Usagers des Transports d'Auvergne et SOS Loire Vivante.
2. En parallèle, des élu·es (EELV) à la région ont déposé 2 recours pour abus de pouvoir, contre l'arrêté préfectoral et contre le budget de la région. En effet, le projet ne fait pas partie des compétences de la région et s'oppose aux objectifs éco-climatiques.

les tenant·es du projet tentent de museler les commerçant·es, en les menaçant de ne pas leur accorder de place sur le nouveau tracé, car : "déplacer la route revient à déplacer le village et ses commerces".

Pour les militant·es, le projet profite essentiellement aux entreprises de BTP et a constitué une démonstration de puissance politique à l'approche des élections régionales de 2021. Car comment expliquer autrement le fait que la région s'occupe d'un projet relevant de la compétence nationale ? "C'est unique qu'une région prenne en charge une nationale."

Des alternatives plus sobres

Les militant·es proposent des alternatives plus sobres, comme des

possibilités d'aménagement avec contournement léger de Saint-Hostien et une tranchée couverte pour les poids lourds au Pertuis, ce qui permettrait de limiter l'ensemble des impacts, ou encore le réaménagement du transport ferroviaire et routier avec la mise en place de ligne de bus de transports entre Le Puy et Saint-Étienne. Les alternatives existent et sont possibles, mais il semblerait qu'elles n'aient pas la côte !

Ce qui est sûr, c'est que les pollutions sont loin d'être réduites. L'Autorité environnementale relève de sérieux manquements du projet quant aux objectifs nationaux et recommande vivement de "réévaluer les besoins de compensation, en prenant en compte tous les habitats naturels à enjeux et en visant l'absence de perte nette de biodiversité".

1. Documents administratifs, avis de l'Autorité environnementale et de France Nature Environnement AURA notamment.

Elle réclamait également de "préciser avant le commencement des travaux les compensations apportées par chacun des sites compensatoires qui auront été retenus et sécurisés", engagement non respecté car les travaux ont débuté sans avoir trouvé de terrains compensatoires. L'entreprise maître d'ouvrage sous-estime les incidences et prend le risque de ne pouvoir compenser à hauteur des dégâts car les terrains semblables... n'existent plus.

Artificialisation des terres agricoles face au désespoir des paysan·nes

La relance du projet de RN88 toucherait vingt-neuf exploitations agricoles dont quatre en agriculture biologique. Les expropriations devraient mener à des compensations. Cependant, le volet agricole de l'étude d'impact relève une absence de "réserve foncière", c'est-à-dire de terres achetées à proximité pour compenser les pertes des agricultures (2). Les terrains convoités aujourd'hui par la région viennent s'ajouter à tous ceux déjà acquis lors de la première phase de construction de la route en 1997.

Compensation écologique ou dépossession foncière ?

Des mesures compensatoires ont été annoncées, mais l'avis du *Conseil National de la Protection de la Nature* est sans appel. Il juge que la surface totale des mesures devrait être d'au moins 150 hectares. "Pour nous les écologistes, la compensation est insupportable, on vous coupe un bras, mais on en met un troisième à quelqu'un d'autre (...) les zones humides on ne pourra pas les compenser car il n'y a pas de terrains équivalents!". Ces mesures ne prennent que très rarement en compte le fonctionnement des biotopes qui ne peuvent pas se transposer de terrains centenaires à des terrains restaurés.

2. En effet, le droit de fermage présent dans le code rural définit le fait que l'usage de la terre prime sur le droit de propriété. Cela signifie que personne ne peut exproprier des paysan·nes. Cependant, les porteur·ses de projets outrepassent ce droit et les militant·es portent également des réclamations juridiques dans ce sens. Certain·es paysan·nes s'opposent encore à la vente des terrains, ce qui vient créer toujours plus de conflits entre les propriétaires des terrains et les exploitant·es qui les louent.



Une première manifestation a eu lieu le 17 juin 2020, organisée par FNE 43, faisant appel à la campagne nationale Contre la réintoxication du monde (Campagne nationale née après le premier confinement de 2020 et regroupant des actions sur tout le territoire français pour bloquer des projets inutiles et imposés, rompre avec la destruction du vivant et le nihilisme marchand : agir17.noblogs.org). Suite à cet événement, le collectif de La lutte des Sucs a vu le jour. Les petites mains de La lutte des Sucs ont réalisé des ateliers pour sensibiliser les paysannes, des balades de sensibilisation à la géologie des suc...



Le week-end du 22 mai 2021, nouvelle mobilisation des militant·es de la lutte des suc accompagnée par le mouvement des Soulèvements de la terre. Durant trois jours se sont succédés prises de paroles, ateliers construction de cabanes, potager, lectures, discussions dans une ambiance très conviviale. Le terrain fut laissé en état comme prévu le lundi. Seules les cabanes démontables ont été laissées sur le terrain. Mais il ne fallut que quelques heures pour que l'ordre soit donné de venir les ravager, laissant ainsi le parcelle dans un état désastreux.

Un espoir de victoire

"Le début des travaux ne décourage pas la lutte mais l'accélère". Les militant·es ne se découragent pas. Des combats similaires dans le passé ont remporté de belles batailles en faisant converger mobilisations citoyennes et combat juridique, comme celui de l'A45. Un autre projet qui s'est effondré, celui du contournement de Beynac en Dordogne, redonne espoir. En effet, 2 ans après avoir commencé les travaux, la supercherie de l'arrêté préfectoral hors-la-loi a été découverte. 16 millions d'euros vont être dépensés

pour défaire ce qui a été bâti. Les militant·es ont aussi anticipé les prochaines échéances juridiques. "Ça fait depuis les années 90 que l'on parle de cette route, on n'est plus à 3 ou 4 ans près pour laisser faire le domaine juridique et attendre les recours". Il reste encore 3 recours, et de la détermination pour les quatre associations mobilisées qui vont solliciter le Conseil d'État. ♦

➔ Contact

♦ <https://laluttedessucs.noblogs.org>
laluttedessucs@inventati.org